



## L'affaire Benalla et le pouvoir selon Macron

# Benalla face aux sénateurs, récit d'un bras de fer

Mardi dernier, son téléphone n'a pas arrêté de vibrer. Avec son assistante, Philippe Bas a compté : il a reçu en une journée 80 appels de journalistes. Ça ne lui était jamais arrivé de sa vie. Le jour même, Alexandre Benalla a qualifié le président de la commission d'enquête du Sénat de « petit marquis », selon des propos rapportés par France Inter. « Personnellement, ça ne m'a rien fait, j'ai même plutôt de l'empathie pour lui. Cet homme, qui était devenu un prince de la République, est tombé de très haut, il est en souffrance », analyse le sénateur de la Manche.

Sa commission d'enquête auditionne Alexandre Benalla mercredi matin à 8 h 30. Après avoir refusé de venir alors qu'il n'avait en réalité pas le choix puisque la loi lui impose de s'y rendre, sous peine de deux ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, Alexandre Benalla a finalement annoncé qu'il se rendrait au Palais du Luxembourg. « Ce ne sera pas un Sénat de combat qui sort les fourches. Il ne fera l'objet d'aucune agressivité. On cherchera au contraire à établir un dialogue. Il ne faut pas qu'il soit mis en fragilité. Je ferai en sorte qu'il se sente bien. Nous ne sommes pas au tribunal, ce n'est pas son procès. Je ne l'installe pas sur un chevalet de torture », promet Philippe Bas.

Quelle sera la stratégie de l'ancien chargé de mission auprès du Président ? Va-t-il accepter de répondre aux questions des sénateurs ? L'homme de 27 ans va s'exprimer sous serment et n'a donc pas le droit de mentir, sous peine de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Mais il a le droit de se taire. Tandis que devant l'institution judiciaire, l'accusé a le droit de tenir des propos faux ou même de se taire, les droits de la défense contenant le principe de ne pas s'auto-incriminer. Son audition devant les sénateurs pourrait-elle desservir son propos lors de sa comparution devant les juges ?

**Entreprise de décrédibilisation.** Dans leurs questions, les sénateurs ne devront pas empiéter sur la procédure judiciaire en cours. Ils ne pourront pas l'interroger sur ses actes en tant qu'observateur le 1<sup>er</sup> mai dernier puisque c'est précisément l'objet de l'information judiciaire. Mais les sénateurs, très méticuleux sur ce point, se pencheront surtout sur les dysfonctionnements, notamment dans l'organisation de la sécurité du Président. Mercredi dernier, Maxence Creusat, commissaire de police, lui-même mis en examen, a été entendu sans que cela ne pose de problème, comme l'avait été en d'autres temps l'ancien ministre du Budget Jérôme Cahuzac ou plus anciennement le préfet Bonnet en 1999.

Mais cela fait plusieurs jours que le gouvernement s'est lancé dans une étonnante entreprise de décrédibilisation de la commission d'enquête sénatoriale. Mardi dernier, c'est la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, qui conteste l'audition d'Alexandre Benalla, estimant qu'« il ne doit pas y avoir d'interférence entre une enquête parlementaire et une information judiciaire car la personne en cause n'a pas les mêmes droits ». Vendredi, c'est le délégué général de La République en marche et secrétaire d'Etat des Relations avec le Parlement, Christophe Castaner, qui accuse les sénateurs de vouloir « s'arroger un pouvoir de destitution du président de la République ». Samedi, c'est encore la ministre de la Justice et professeur de droit qui signe une tribune dans *Le Monde* pour rappeler le principe de séparation des pouvoirs.

Ainsi le gouvernement reproche-t-il aux sénateurs de vouloir contrôler l'action du Président, et non du seul gouvernement comme il devrait le faire, ce qui serait, selon lui, contraire à la Constitution. « L'idée qu'il y aurait un sanctuaire élyséen n'est plus admise. Le seul sanctuaire, c'est le Président lui-même », fait valoir le constitutionnaliste Didier Maus, selon qui « les sénateurs ont parfaitement le droit d'audi-



tionner Alexandre Benalla ». L'ancien secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, avait lui-même été auditionné en 2007 par la commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la libération des infirmières bulgares.

« **En pleine panique** ». En attendant, chaque sortie d'un membre de l'exécutif alimente la machine. « Comment les ministres peuvent-ils dire de telles inepties ? Ils sont en pleine panique ! On va finir par croire qu'il y a vraiment quelque chose. Les sénateurs font juste leur travail ! », s'étrangle-t-on à la présidence du Sénat. Emmanuel Macron lui-même a appelé mardi dernier le président du Sénat, Gérard Larcher, comme l'a révélé *l'Obs*. Dans l'entourage du sénateur des Yvelines, on ne parle pas d'entorse à la séparation des pouvoirs, les deux hommes s'appelant régulièrement. Mais ce coup de fil a ajouté un peu plus d'incompréhension au Palais du Luxembourg. « Emmanuel Macron pourrait être plus cool et il est fébrile. Il est président de la République, il a du sang froid. En faisant cela, il prend le risque d'apparaître comme quelqu'un qui veut nous freiner. Qu'il fronçe les sourcils ou non ne change rien à notre travail », prévient l'un des membres de la commission d'enquête. Pour parfaire ce psychodrame, dimanche, ce sont les quatre sénateurs LREM qui font partie de la commission d'enquête parlementaire qui annoncent qu'ils n'y participeront pas !

A la base, les sénateurs avaient hésité à auditionner Alexandre Benalla. Ce qui a fini de les convaincre, ce sont ses trois interventions successives dans la presse en l'espace de quatre jours en juillet dernier (*Le Monde*, TF1, *Le Journal du Dimanche*). « Il était surprenant de se dire que Monsieur Benalla parlait à tout le monde sauf à la commission d'enquête. Cela a levé l'obstacle de principe », explique Philippe Bas. La décision a été prise à l'unanimité des membres de la commission d'enquête. « Malgré les insultes et les provocations, nous restons calmes. Nous ne faisons pas de politique. Le seul enjeu, c'est de connaître la vérité », jure le rapporteur PS, Jean-Pierre Sueur.

Les sénateurs avaient un temps envisagé que l'audition ait lieu à huis clos, afin d'avoir une parole plus franche et spontanée. « Quand c'est public, c'est tendu », note un sénateur. Les sénateurs de tous les groupes avaient plaidé pour que l'audition soit ouverte. A l'heure de Twitter, tout aurait de toute façon filtré.

Donc autant jouer la carte de la transparence absolue. Créée le 23 juillet dernier, la commission d'enquête s'est constituée pour une durée de six mois, comme le prévoit la loi. Mais les sénateurs ne devraient pas prolonger les travaux si longtemps. Philippe Bas lui-même en convient : « A un moment, il y aura une forme de saturation. »

Caroline Vigoureux  
@CaroVigoureux 



Le président de la commission des lois du Sénat, **Philippe Bas**, s'est révélé lors des précédentes auditions.